



APPEL DE COTISATION 2020

La cotisation annuelle à l'Association est actuellement fixée à :

- 16 € pour les personnes physiques
- 32 € pour les personnes morales
- 1 € pour les usagers (un bulletin d'adhésion spécifique est diffusé)

Nous vous rappelons l'importance de l'adhésion à l'association et vous prions de bien vouloir régler votre cotisation au siège de l'Association par chèque accompagnant le bordereau ci-dessous (à adresser au siège de l'Association ou à nous rendre à l'occasion de l'Assemblée Générale).

Nous précisons que l'adhésion des nouveaux adhérents n'est officielle qu'après l'acceptation de celle-ci par le Conseil d'Administration (article V des statuts). Sauf en cas de refus écrit adressé par le Président au nom du Conseil d'Administration, l'adhésion est réputée acceptée.

Pour les nouveaux adhérents, il est donc impératif d'adresser votre candidature avant l'Assemblée Générale, en particulier si vous souhaitez participer au Conseil d'Administration. L'actuel C.A. se réunit en effet avant l'Assemblée Générale et pourra valider les adhésions reçues.

ADHESION 2020 à l'ASSOCIATION APRÉMIS

☞ **NOM :**

Prénom :

Personne physique

demeurant :

.....

.....

attestant jouir de ses droits civiques,

☞ **ou l'Organisme**

ayant son siège social à l'adresse suivante :

.....

.....

Personne morale représentée parPrésident,

et désignant M..... pour la représenter à l'Assemblée Générale.

Partage les buts et les moyens d'action que l'Association APRÉMIS s'est fixés dans ses statuts dont il (elle) a pris connaissance ;

Adhère à l'Association APRÉMIS et verse sa cotisation annuelle 2020 soit la somme de € par chèque à l'ordre de l'APRÉMIS

Date et signature